

Nationale d'élevage

11 & 12 mai 2019



(Affiliée à la Société Centrale Canine)



Rassemblement National organisé par le
Club Français des Bergers Australiens
AVEC ATTRIBUTION DU CACS DE CHAMPIONNAT

FEUILLE D'ENGAGEMENT

(Une feuille par chien)

ATTENTION ! 2 DATES DE CLOTURE DES ENGAGEMENTS

IMPERATIF ! Aucune inscription par courrier ne sera acceptée après le **25 avril 2019** (cachet de la poste)

Jury presenti

Conformité au standard

- Classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion et CACS Mâles: Mme Angie ALLAN (GB)
- Classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion et CACS Femelles: Mme Joyce SIDDALL (USA)
- Classes Males / Femelles Jeune, Vétérane: M. Christian LENEUF, juge SCC (F)
- Classes Males / Femelles Puppy, Baby: Mr Benoit THEVENON, juge SCC (F)
- Lot d'affixe et de reproducteur, Groupe de reproduction, classes de paire et couple: Jury Collégial

CHIEN ENGAGE EN INDIVIDUEL	Jusqu'au 11/04/2019		Du 12/04/2019 au 25/04/2019	
	Adhérents	Non adhérents	Adhérents	Non adhérents
1 ^{er} chien (sauf PUPPY, BABY et VETERAN)	30,00 €	50,00 €	40,00 €	60,00 €
2 ^{ème} chien (même propriétaire que le 1 ^{er})	25,00 €	40,00 €	35,00 €	50,00 €
3 ^{ème} chien & suivant (même propriétaire que le 1 ^{er}) chacun	20,00 €	30,00 €	30,00 €	40,00 €
Classes PUPPY, BABY,	15,00 €	25,00 €	25,00 €	30,00 €
VETERAN	5,00 €	25,00 €	5,00 €	30,00 €
Lot de Reproducteur, d'Affixe, Groupe de reproduction, Classes: paire, couple (engagement sur place)	GRATUIT pour les adhérents		10€ pour les non-adhérents	
TEST DE SOCIABILITE	5,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
JUNIOR HANDLING le samedi à partir de 16h (Inscription au Secrétariat. Voir feuille suivante)	GRATUIT			

Classe dans lesquels le chien peut être engagé (voir définition des classes dans le règlement)	Sommes adressées
Classe CHAMPION (préciser date d'homologation et joindre photocopie du titre)	
Classe OUVERTE (plus de 15 mois) <i>donne accès à l'attribution du CACS.</i>	
Classe INTERMEDIAIRE (de 15 à 24 mois) <i>donne accès à l'attribution du CACS.</i>	
Classe TRAVAIL (plus de 15 mois, préciser date d'homologation et joindre photocopie du titre) <i>donne accès à l'attribution du CACS.</i>	
Classe JEUNE (de 9 à 18 mois) <i>l'EXCELLENT ne compte pas pour la cotation..</i>	
Classe PUPPY (de 6 à 9 mois)	
Classe BABY (de 4 à 6 mois)	
Classe VETERAN (+ de 8 ans) <i>ne donne pas accès à l'attribution du CACS, l'EXCELLENT ne compte pas pour la cotation.</i>	
TEST DE SOCIABILITE (à partir de 12 mois)	
TOTAL des engagements	
ADHESION A L'ASSOCIATION (voir l'imprimé joint)	
TOTAL GENERAL	

Virements: IBAN (International Bank Account Number):
FR76 1558 9245 8107 1623 1394 037 BIC (Bank Identifier Code): CMBRFR2BARK
Joindre la preuve du virement ou du mandat à votre engagement

Engagements possible sur www.cedia.fr
TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNE DE SON REGLEMENT, ET POUR LES CHIENS ETRANGERS, DE LA PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT ANTI-RABIQUE DU CHIEN ENGAGE, NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION

Il n'y aura pas d'accusé de réception.

MÂLE	<input type="checkbox"/>	FEMELLE	<input type="checkbox"/>	CONFIRMATION	<input type="checkbox"/>	INSCRIPTION TEST DE SOCIABILITE	<input type="checkbox"/>								
INTERMEDIAIRE	<input type="checkbox"/>	OUVERTE	<input type="checkbox"/>	TRAVAIL	<input type="checkbox"/>	CHAMPION	<input type="checkbox"/>	JEUNE	<input type="checkbox"/>	PUPPY	<input type="checkbox"/>	BABY	<input type="checkbox"/>	VETERAN	<input type="checkbox"/>
NOM DU CHIEN :													NE LE :		
N° LOF :						N° D'identification :									
PERE :															
MERE :															
Producteur :				Propriétaire :				N° ADHERENT:							
Adresse :															
Code Postal :				Ville :				Pays :							
Téléphone :				Courriel :											

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Le CFBA organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC. Le signataire autorise Le CFBA à utiliser sur tout support de l'association et sans contrepartie financière les photos prises en exposition ou dans le cadre de tout rassemblement organisé par le CFBA. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

DATE et SIGNATURE (obligatoire) :

Envoi des engagements papiers avec chèque à l'ordre du CFBA à :
Renée VIZZARI, 1610, route de la Bastide - Les Croyes - 84240 - GRAMBOIS-LUBERON Mail : vizzarirenee@wanadoo.fr

RÈGLEMENT DE LA NATIONALE D'ÉLEVAGE 2019 du CFBA

LIEU – DATE : la NATIONALE D'ÉLEVAGE se tiendra à CERILLY, les 11 et 12 mai 2019, au Parc des Expositions
ARRIVÉE ET JUGEMENTS : L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30, les jugements commenceront à 9 h, précises le samedi et le dimanche

LOGEMENT : Si l'organisation en offre l'opportunité les chiens pourront être installés dans des cages. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages sauf pour les meutes avec l'autorisation des Services de Sécurité.

SORTIE DES CHIENS : La sortie des chiens après les jugements est libre sauf pour les chiens retenus pour la finale.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRÉSENTATION : Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout « double Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles, sourds ou estropiés, des chiens atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnés de leurs petits, des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés, sauf pour les frais déjà engagés non récupérables.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet et, ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring ou les organisateurs de l'exposition. Il pourra en cas de non-respect disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge. Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Tous les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, par tatouage ou transpondeur.

SERONT REFUSÉS

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les inscriptions par internet non réglées
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage.
- les engagements de chiots de moins de 4 mois
- les chiens en cours d'inscription au LOF ayant plus de six (6) mois.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION Pour les engagements, les exposants ne recevront pas d'accusé de réception du CFBA, sauf pour les engagements papiers.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI - APRÈS

Les dates prises en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

ATTENTION : Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. Le CFBA n'en vérifiera pas le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la demande d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge. Un chien ne peut être inscrit que dans une seule classe.

LES CLASSES D'ENGAGEMENT

CLASSE INTERMÉDIAIRE Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail, Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (en nationale d'élevage).

CLASSE OUVERTE : Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail Pour les chiens âgés de 15 mois minimum (en nationale d'élevage).

CLASSE TRAVAIL Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte, Pour les chiens âgés de 15 mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (Photocopie à transmettre au moment de l'engagement). La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

CLASSE BABY (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

CLASSE PUPPY (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

CLASSE JEUNE (obligatoire) Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit au qualificatif excellent mais non au CACS

CLASSE CHAMPION (obligatoire) - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. (Joindre une copie des titres de champion). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Tout chien déjà homologué champion de conformité au standard en France devra être engagé en Classe Champion ou Vétéran.

CLASSE VÉTÉRAN (obligatoire) Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE NE CONCOURANT PAS : Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLASSE COUPLE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CLASSE PAIRE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

CLASSE d'AFFIXE (pouvant être constituée au poteau) Comporte 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur Cette Classe d'AFFIXE est également mise en compétition dans les expositions Nationales et Régionales d'Élevage.

CLASSE de REPRODUCTEURS (pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait sur le ring d'honneur.

CONFIRMATION : L'examen de confirmation demandé par le propriétaire du chien à partir de 12 mois, lors de son inscription en classe individuelle, pourra être fait durant ou après le jugement. La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

GROUPE de REPRODUCTION de 3 à 5 chiens du même géniteur (mâle ou femelle) sans que celui-ci ne soit présent à l'exposition.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Les modalités et tarifs des engagements sont inscrits sur la feuille d'engagement. Pour bénéficier des prix réservés aux membres du CFBA il faudra être à jour de sa cotisation 2019. Pour les chiens en multipropriété, chacun des copropriétaires devra être à jour de sa cotisation 2019.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée par les organisateurs.

REFUS OU EXCLUSIONS : Pour les engagements : Le Club Français du Berger Australien se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Concernant les chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- ceux refusés par le Service Vétérinaire
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

QUALIFICATIFS :

EXCELLENT ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité des ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoirement ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement).

C.A.C.S. : Le CACS ne peut être accordé uniquement en Nationale d'Élevage à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- Soit ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- Soit a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le CFBA, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration
 - Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
 - Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service
 - Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE : Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition
COUPE D'OREILLES : Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1er Juillet 2015 : Tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine. Seuls ne sont pas concernés les chiens français ayant eu les oreilles coupées avant le décret du 28 Août 2008

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDENT A L'ETRANGER : L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

RESPONSABILITÉ : Le club français du Berger Australien décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes. Le club français du Berger Australien ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement ou en validant l'inscription en ligne sur le site : <https://club-berger-australien.org/>

Les participants acceptent la publication de photos prises lors de la NE, dès lors qu'ils s'inscrivent.

Les slips seront disponibles après la clôture des jugements à la fin de chaque journée auprès du secrétariat général. Les exposants désirant se faire envoyer leur slip de jugements devront déposer une enveloppe timbrée à leurs noms et adresses.

Les chiens engagés ou présents sur le site, seront à jour de vaccination CHPL.

La présence sur le site (intérieur et extérieur) de chiots de moins de 3 mois sera strictement interdite.

Les chiens ne respectant pas ces points, ou présentant des symptômes de pathologies contagieuses (Parvovirose, toux du chenil, etc.) seront irrévocablement exclus du site de l'exposition. Les frais d'engagements ne seront pas remboursés.



11 mai 2019



FEUILLE D'ENGAGEMENT

(Une feuille par chien)

IMPÉRATIF! Aucune inscription par courrier ne sera acceptée après le 15 avril 2019 (cachet de la poste)

Groupe NEUTRE	Juge: Monsieur Benoit THEVENON
SUPER BABY	Juge: Monsieur Benoit THEVENON

REGLEMENT GENERAL (Feuille à conserver par l'exposant)

Le concours se tiendra à Cérilly le 11 mai 2019, au Parc des expositions.
ARRIVÉE ET JUGEMENT – L'accès est ouvert aux chiens à partir de 8h30. **Les jugements commenceront à la suite des classes officielles de la Nationale d'Elevage.**
TOILETTAGE – Les chiens doivent arriver toilettés sur le ring. Le toilettage sera possible sur place mais à une distance raisonnable du ring.
AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : Le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte du concours.
SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours du concours:
 - des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
 - des chiens aveugles ou estropiés
 - des chiens dangereux
 - des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
La décision du service vétérinaire est sans appel.
VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES GROUPES CI-APRÈS. ATTENTION (La date prise en compte pour déterminer l'âge est le jour précédant le concours)
GROUPE NEUTRE – Réserve exclusivement aux chiens déclarés "Stérilisé", âgés d'au moins 15 mois. Ce groupe pourra être jugé et classé mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS ni à un qualificatif officiel de la SCC. **Pas de qualificatif. Seul un meilleur par sexe sera désigné par le juge.**
SUPER BABY – (de 3 à 4 mois). **Pas de qualificatif. Seul un meilleur par sexe sera désigné par le juge.**
ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. **Une fois sur le ring, le présentateur du chien ne pourra être changé, jusqu'à sa sortie du ring, sauf cause de force majeure (accident, handicap signalé avant la présentation)**
 Sont admis au concours tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Seront refusés :
 a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
 b) les engagements « au poteau » le jour du concours ;
 L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs groupes est interdit.
CLÔTURE DES ENGAGEMENTS – La clôture des engagements est fixée irrévocablement **au 12 avril 2019**. Tous les engagements nous parvenant après la date de clôture (cachet de la poste faisant foi) seront détruits
REFUS OU EXCLUSIONS
 1) des engagements : le CFBA se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, même après les avoir acceptés ;
 2) des chiens (à leur entrée ou en cours du concours):
 a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
 b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
 c) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas un chien absent au moment du jugement ne sera examiné par la suite.
RECLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnées d'une caution d'un montant 100€, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.
SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le CFBA:
 a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
 b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
 c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
 d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès du concours ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
 e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
 Les sanctions seront prononcées après convocation par la commission de discipline du CFBA et validation de la décision par le Comité du CFBA
PHOTOGRAPHIES – les exposants ne pourront s'opposer à la diffusion par l'organisateur des photographies prises durant la manifestation.
RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte du concours des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.
 Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité CFBA (Voir paragraphe Réclamations).
ATTENTION : Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.
PROPHYLAXIE DE LA RAGE
 Avis aux exposants résidant à l'étranger
 1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondant
 2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.
Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS et LA TOUX DE CHENIL.

Il n'y aura pas d'accusé de réception.

CHIEN ENGAGE EN INDIVIDUEL	Jusqu'au 12/04/2019 (cachet de la poste)	
	Adhérents	Non adhérents
Groupe NEUTRE	GRATUIT	10€
Groupe SUPER BABY	GRATUIT	GRATUIT

ADHESION A L'ASSOCIATION (voir l'imprimé joint)	Sommes adressées
TOTAL	

MALE FEMELLE

GROUPES NEUTRE SUPER BABY

NOM DU CHIEN : _____ NE LE : _____

N° LOF : _____ N° D'identification : _____

PERE : _____

MERE : _____

Producteur : _____ Propriétaire : _____ N° ADHERENT: _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Le CFBA organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC. Le signataire autorise Le CFBA à utiliser sur tout support de l'association et sans contrepartie financière les photos prises en exposition ou dans le cadre de tout rassemblement organisé par le CFBA. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

DATE et SIGNATURE:.....

Envoi des engagements papiers avec chèque à l'ordre du CFBA à :
 Renée VIZZARI. 1610. route de la Bastide - Les Croves- 84240 - GRAMBOIS-LUBERON Mail : vizzarirenee@wanadoo.fr

Nationale d'élevage

11 & 12 mai 2019



PROGRAMME

(Horaires variables en fonction du nombre de chiens engagés)

SAMEDI

Classe	Sexe	Juge	Début	Nbre*	Fin
Baby Puppy	Mâles	B.DUGUE	10h00	26	12h30
Groupe Neutré	Mâles/Femelles	B.DUGUE	14h00	14	15h30
Groupe Super Baby	Mâles/Femelles	B.DUGUE	15h40	/	16h30
Jeune	Mâles/Femelles	Ch. LENEUF	09h30	69	16h30
Ouverte/travail champion	Mâles	A. ALLAN	09h00	73	16h30
Ouverte/travail champion	Femelles	J. SIDDALL	09h00	62	16h30

DIMANCHE

Classe	Sexe	Juge	Début	Nbre*	Fin
Baby Puppy	Femelles	B.DUGUE	09h00	49	13h30
Vétéran	Mâles/Femelles	Ch. LENEUF	09h30	12	11h30
Intermédiaire	Mâles	A. ALLAN	09h00	23	13h30
Intermédiaire	Femelles	J. SIDDALL	09h00	42	13h30

* pour référence, les chiffres mentionnés sont ceux de la NE 2018

FINALES

Meilleur Baby	B.DUGUE	14h30
Meilleur Puppy	B.DUGUE	14h35
Trophée ESPOIR	B.DUGUE	14h40
CACS Mâle	A. ALLAN	14h50
CACS Femelle	J. SIDDALL	15h10
Meilleur Mâle	A. ALLAN, Ch. LENEUF	15h20
Meilleur Femelle	J. SIDDALL, Ch. LENEUF	15h30
BIS, BOS	A. ALLAN, J. SIDDALL, Ch. LENEUF, B.DUGUE	
Si le Jeune Mâle fait le Meilleur Mâle, et la jeune Femelle ne fait pas la Meilleure Femelle, il est automatiquement Meilleur Jeune		
Si la Jeune Femelle fait la Meilleure Femelle, et le jeune Mâle ne fait pas le Meilleur Mâle, elle est automatiquement Meilleure Jeune		
Si l'un des deux fait le BIS, il est automatiquement Meilleur Jeune		
Si aucun des deux ne fait meilleur de sexe, ils seront départagés pour désigner le meilleur Jeune, par Mr Ch. LENEUF, vers 15h40		
Trophée AVENIR, BIS Junior	B.DUGUE, Ch. LENEUF	15h50
LOTS	Nos 4 juges	16h00

Clôture de la NE 2019 vers 17h00



BULLETIN D'ADHÉSION OU RÉADHÉSION

2019

FORMULAIRE A REMPLIR LISIBLEMENT ET A RENVOYER **AVEC LE MONTANT DE LA COTISATION A :**
CFBA - Raphaëlle RUIZ - 4 rue des Ecoles - 78125 LA BOISSIERE ECOLE
ou par mail à ADHESION@club-berger-australien.org

Je souhaite adhérer au club Français des Bergers Australiens (C.F.B.A).

Je certifie être majeur et n'avoir jamais été condamné pour sévices et mauvais traitements à animaux.

Mon adhésion ne sera effective qu'après approbation du Comité du C.F.B.A.

Je déclare avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur du C.F.B.A. consultables sur le site de l'association à l'adresse suivante : <https://club-berger-australien.org>, et m'engage à les respecter.

<input type="checkbox"/>	ADHESION
<input type="checkbox"/>	READHESION

(ce formulaire devra obligatoirement être joint au règlement, même pour une réadhésion)

COTISATIONS

<input type="checkbox"/> Membre actif....35 €	<input type="checkbox"/> Membre actif DROM, étranger 40 €	<input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur à partir de 105 € / 135 €
<input type="checkbox"/> Couple actif *....45 €	<input type="checkbox"/> Couple actif * DROM, étranger 55 €	<input type="checkbox"/> Couple bienfaiteur * à partir de 135 € / 165 €

N° ADHERENT		N° ADHERENT	
ADHERENT		ADHERENT COUPLE	
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Né(e) le		Né(e) le	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone		Mail	
Éleveur	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	N° SIRET	
Affixe			

* La cotisation couple ouvre droit à 2 adhésions et s'adresse à 2 personnes vivant à une même adresse. il y a 1 revue pour le couple

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées **aux responsables de l'association en charge d'une fonction précise.**

Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient affichées sur le site, la revue ou tout autre support du CFBA, veuillez en informer la Présidente.

Fait à Le

Signature 1 (obligatoire) :

Signature 2 (obligatoire si adhésion couple) :

* Chèque à l'ordre du CFBA, adressé à CFBA - Raphaëlle RUIZ – 4 rue des Ecoles – 78125 LA BOISSIERE ECOLE

* Ou virement bancaire avec envoi de ce formulaire par mail:

Banque: CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST
International Banking Account Number (IBAN): FR76 1558 9245 8107 1623 1394 037
Bank Identification Code (BIC): CMBRFR2BARK